

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 15 novembre 2023, à 18 h 30, par visioconférence**

Sont présents :

Mme Marie-Ève Baron, personnel enseignant
Mme Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
M. Benoit Dicaire, parent d'étudiant
M. Stéphane Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Julie Loslier, secteur socio-économique
M. Patrick Monarque, secteur activités entreprises
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Mme Yekta Shabani, étudiante secteur technique (ÉNA)
M. Eric Trudeau, secteur des activités économiques
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont absent(e)s :

M. Francis Archambault, étudiant secteur technique
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
Mme Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont invité(s) :

Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe, Direction des études de l'ÉNA
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières
Mme Geneviève Guérard, directrice, Direction des ressources humaines
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire d'assemblée

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Adoption des grilles des cours du DEC en anglais Aircraft Maintenance pour la phase 2 <i>Invitée : Mme Stéphanie Arpin</i>	Décision
3. États financiers 2022-2023	
3.1. Adoption des états financiers 2022-2023 <i>Invité : M. François Lefebvre</i>	Décision
3.2. Approbation d'une affectation au solde de fonds <i>Invité : M. François Lefebvre</i>	Décision
4. Adoption de la <i>Politique d'achat sur les activités d'approvisionnement en biens, en services et en travaux de construction</i> <i>Invité : M. François Lefebvre et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	Décision
5. Adoption du Plan de gestion des risques en matière de gestion contractuelle <i>Invité : M. François Lefebvre</i>	Décision
6. Adoption de la version amendée de la <i>Politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle</i> <i>Invité : M. François Lefebvre</i>	Décision
7. Dépôt du <i>Devis pour la révision de la Politique de gestion des cadres</i> <i>Invitée : Mme Geneviève Guérard</i>	Information
8. Formation du comité d'élaboration du Plan stratégique 2025-2030 <i>Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine</i>	Décision
9. Levée de la séance	Décision

23-CA-91 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Charles Vincent, appuyé par M. Benoit Dicaire, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DES GRILLES DES COURS DU DEC EN ANGLAIS AIRCRAFT MAINTENANCE POUR LA PHASE 2

Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), présente les modifications suggérées aux grilles de cours du diplôme d'études collégiales (DEC) Aircraft Maintenance pour la phase 2 des changements aux programmes en anglais découlant de la modification de *la Charte de la langue française*.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, de nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française* rendent l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) conditionnelles à la connaissance du français. Les étudiantes et étudiants du programme Aircraft Maintenance doivent dorénavant réussir plus de cours en français, ce qui a rendu nécessaire la révision de la grille de cours. Ainsi :

- L'étudiante ou l'étudiant qui commence le programme Aircraft Maintenance devra réussir trois cours en français.
- Cette exigence s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants, mais avec une particularité pour celles et ceux admissibles à l'enseignement en anglais.

On compte seulement 18 personnes étudiantes dans la cohorte ayant débuté à l'automne 2023. Les trois cours doivent être des cours de la formation spécifique, car ceux de la formation générale (FG) peuvent avoir été réussis antérieurement ou avoir été crédités. Les cours choisis se situent en 5^e et 6^e session, de façon que les étudiants ou étudiantes aient fait les cours de français langue seconde en 3^e et 4^e session ou les cours de renforcement et de littérature pour les personnes étudiantes non ayant droit.

Le comité des programmes de l'ÉNA a donc retenu les trois cours suivants pour qu'ils se donnent désormais en français uniquement :

No. Cours actuel	Nom du cours actuel	No. Cours français	Nom du cours en français
280-5B3-EM	Internship on planes 1	280-543-EM	Stage en inspection d'avion
280-5C3-EM	Internship on helicopters 1	280-553-EM	Stage en inspection d'hélicoptère
280-6A3-EM	Avionics maintenance	280-533-EM	Maintenance avionique

De plus, conformément à l'une des recommandations du comité des programmes de l'ÉNA, un test de classement en français devra être instauré pour attester d'une maîtrise minimale du français pour favoriser la réussite de ces étudiants et les étudiantes.

23-CA-92 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation du comité des programmes de l'ÉNA;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par M. Benoit Dicaire, propose à l'assemblée d'adopter les grilles modifiées du programme de DEC en anglais *Aircraft Maintenance*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

3.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

M. Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, présente quelques éléments de contexte préalables à la présentation des états financiers 2022-2023 et résume quelques constats des vérificateurs.

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente les faits saillants des états financiers 2022-2023 et répond aux questions des membres.

Des précisions sont apportées en lien avec les surplus, suite à une question d'un membre à ce sujet. Des précisions sont également apportées en lien avec le modèle de financement FABRES et l'évolution des montants prévus pour les effectifs.

23-CA-93 PROPOSITION

ATTENDU que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a réalisé l'audit du Rapport financier annuel 2022-2023 du Cégep, tel que requis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU que, selon l'auditeur indépendant, le Rapport financier annuel 2022-2023 (RFA) présente, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Cégep Édouard-Montpetit au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU que les membres du comité d'audit et des finances ont procédé à un examen du Rapport financier annuel au 30 juin 2023, incluant les notes complémentaires et du rapport de l'auditeur indépendant;

ATTENDU que le Rapport financier annuel a été jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport financier annuel au 30 juin 2023 et les notes complémentaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 APPROBATION D'UNE AFFECTATION AU SOLDE DE FONDS

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le contexte menant à l'approbation d'une affectation au solde de fonds.

23-CA-94 PROPOSITION

ATTENDU la nécessité d'ajuster, comme prévu, les fonds déjà affectés (- 55 040 \$);

ATTENDU la nécessité d'affecter les provisions suivantes :

- Projets d'amélioration des espaces physiques 1 000 000 \$;
- Acquisitions pour activités sportives 500 000 \$;
- Fond général de la recherche 68 716 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée d'approuver l'affectation d'un montant d'un million cinq cent treize mille six cent soixante-seize dollars (1 513 676 \$) au solde de fonds au 30 juin 2023 du Cégep Édouard-Montpetit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACHAT SUR LES ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET EN TRAVAUX DE CONSTRUCTION

M. François Lefebvre présente le contexte qui mène à l'adoption de la *Politique d'achat sur les activités d'approvisionnement en biens, en services et en travaux de construction*.

Un membre du conseil d'administration demande des précisions sur les moyens qui seront mis en place par le Service des approvisionnements pour assurer des pratiques d'approvisionnement responsables et qui tiennent compte des principes de développement durable. Certains établissements collégiaux et universitaires ont prévu des engagements spécifiques à ce sujet dans leur politique d'approvisionnement. M. Louis-Philippe Gagnon offre quelques exemples de pratiques qui tiennent compte du développement durable. M. Sylvain Lambert précise qu'il souhaite que les enjeux de développement durable soient davantage mis de l'avant dans le prochain plan stratégique du Cégep.

23-CA-95 PROPOSITION

ATTENDU la nécessité, pour le Cégep, de se doter d'une politique d'achat;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les règlements et directives qui en découlent;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Eric Trudeau, appuyé par Mme Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter la *Politique d'achat sur les activités d'approvisionnement en biens, en services et en travaux de construction.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2023-2024*. Il le commente et répond aux questions des membres.

23-CA-96 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor et de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Politique) adoptée par le Cégep, le conseil d'administration du Cégep doit adopter, sur recommandation du comité d'audit et des finances, le plan annuel de gestion des risques;

ATTENDU que le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2023-2024* a été préparé conformément au processus déterminé par la Politique;

ATTENDU que le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2023-2024* est jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2023-2024.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DE LA VERSION AMENDÉE DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la version amendée de la *Politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* et explique le contexte ayant mené à son amendement.

23-CA-97 PROPOSITION

ATTENDU les changements législatifs apportés à la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Stéphane Dion, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'adopter la version amendée de la *Politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. DÉPÔT DU DEVIS POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES CADRES

Mme Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines, dépose le *Devis pour la révision de la Politique de gestion des cadres*. Elle le présente, le commente et répond aux questions des membres.

8. FORMATION DU COMITÉ D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030

M. Lambert explique que la présentation du bilan du plan stratégique est déplacée à la réunion du conseil d'administration prévue le 31 janvier 2024.

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, présente le contexte menant à la formation du comité d'élaboration du plan stratégique 2025-3030. Le mandat de ce comité, tel qu'établi dans le Devis d'élaboration du plan stratégique 2025-2030, adopté par le conseil d'administration en juin 2023, est reproduit ci-après.

Comité d'élaboration du plan stratégique

Le comité d'élaboration du plan stratégique (CEPS), sur la base de la documentation reçue (bilans, analyses, sondages et consultations, etc.), travaille à l'analyse et à la planification stratégique, incluant la mission et les valeurs du Cégep, la vision de l'organisation pour les cinq prochaines années, les objectifs stratégiques, les indicateurs et cibles, et des moyens à mettre en place pour y arriver.

Le CEPS comprend les personnes suivantes :

- Le directeur général, qui le préside, M. Sylvain Lambert;
- Tous les membres du Comité de direction (CDD);
 - o M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA;
 - o Mme Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises;
 - o Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles;
 - o Mme Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales;
 - o Mme Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines;
 - o M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires;
 - o M. François Lefebvre, directeur des ressources financières
 - o Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétariat général;
 - o Mme Emmanuelle Roy, directrice des études;
 - o M. Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information;
- Certains membres du conseil d'administration :
 - o Trois membres externes;
 - o Trois membres internes dont au moins une étudiante ou un étudiant;
- Le directeur adjoint des études, responsable de la réussite, M. Martin Desrochers;
- La conseillère ou le conseiller au développement institutionnel.

Le comité consultatif pourra demander, au besoin, à d'autres personnes de participer à l'une ou l'autre des étapes de travail, à titre d'experts-invités.

La Direction du développement institutionnel et secrétariat général coordonne les activités d'élaboration du plan stratégique en appui à la direction générale et au comité d'élaboration du

plan stratégique et est responsable de la documentation du processus et de la rédaction des documents.

23-CA-98 PROPOSITION

ATTENDU l'adoption du *Devis d'élaboration Plan stratégique 2025-2030* en juin 2023 (17-CA-12);

ATTENDU la nécessité et la pertinence de former un comité d'élaboration de la prochaine planification stratégique;

ATTENDU les objectifs de ce comité, à savoir, confirmer la mission et les valeurs de l'établissement, définir une vision du Cégep pour les cinq prochaines années, proposer un plan stratégique comprenant des objectifs stratégiques, des indicateurs et cible, des moyens à mettre en place pour y arriver et une planification liée à la réussite;

ATTENDU que ce comité relève de la plus haute autorité de l'établissement, à savoir le conseil d'administration, et que ce dernier doit procéder à la nomination de ses membres;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité d'élaboration du *Plan stratégique 2025-2030* :

- **M. Benoit Dicaire, membre externe;**
- **M. Jean-Paul Gagné, membre externe;**
- **Mme Julie Loslier, membre externe;**
- **Mme Marie-Ève Baron, membre interne;**
- **M. Janick Morin, membre interne;**
- **Mme Yekta Shabani, member interne.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 16.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée